

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le lundi sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement, afin de respecter les règles sanitaires en vigueur et notamment la distanciation physique, en la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire**,

Étaient présents :

Mme Marie-Dominique PINOS, M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, MM. Pascal BULOIS, Vincent NOUVELLON, Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, M. Sébastien THIROUARD, Mmes Aurélie LACROIX, Patricia HUET et Emilie DAVIGNON formant la totalité des membres en exercice.

Mme **Aurélie LACROIX** a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Représentation au sein des syndicats et commissions suite à démission de M. Rudy PICHARD – délibération n°20-84

Suite aux observations faites par le contrôle de légalité, une deuxième mouture est présentée. Le conseil municipal l'approuve et retire la délibération précédente du 2 juin 2020.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu le 16 novembre 2020 un courrier de M. Rudy PICHARD, faisant part de sa volonté de démissionner du conseil municipal, courrier qu'elle a transmis le jour même à Mme la Préfète d'Eure et Loir.

Il est donc nécessaire de procéder à son remplacement, notamment au sein de la Commission d'Appel d'Offres à laquelle il siégeait en qualité de titulaire. Sur proposition de Mme le Maire, il est procédé à une nouvelle élection de la C.A.O., à savoir trois membres titulaires et des trois membres suppléants ; une liste **unique** est présentée, composée de **Mme SAINT LO, MM. FURET et LIGNEAU** en qualité de titulaires et de **Mmes LACROIX, HOUSSAYE, MM. THIROUARD, NOUVELLON et BULOIS** en qualité de suppléants.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 14 Bulletins blancs ou nuls : 14 Suffrages exprimés : 14

A l'issue du vote, l'unique liste ayant obtenu la majorité absolue, sont élus pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres, pour la durée du mandat du conseil municipal, les membres suivants :

Membres titulaires :
Mme Céline SAINT LO
M. Anthony FURET
M. Nicolas LIGNEAU

Membres suppléants :
Mme Aurélie LACROIX
Mme Stéphanie HOUSSAYE
M. Sébastien THIROUARD

Règlement du fonctionnement de la C.A.O. – délibération n°20-85

Compte tenu que le remplacement d'un membre titulaire définitivement empêché n'est désormais plus prévu par les textes régissant la C.A.O., il est conseillé d'établir un règlement de fonctionnement de cette commission.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de règlement présenté, l'approuve à l'unanimité.

Compte de gestion du restaurant scolaire exercice 2019- 2020 – délibération n°20-86

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'année 2019-2020, dont le déficit est de 57.682,34 € ; compte tenu de la COVID 19, il y a eu 31 jours de restauration scolaire en moins et le coût de revient du repas est plus élevé qu'habituellement (8,78 €). Le conseil municipal décide de répartir le déficit au prorata du nombre d'enfants entre les communes de Dampierre sous Brou, Moulhard, Les Autels Villevillon, comme suit :

Dampierre sous Brou : participation demandée de **11.983,11 €**

Moulhard : participation demandée de **3.651,82 €**

Les Autels Villevillon : participation demandée de **1.400,78 €**

La somme restant à la charge de la commune d'Unverre est de **40.647,14 €**

Le conseil municipal décide de fixer le prix du repas enfant du restaurant scolaire à **3,30 €** et le prix du repas adulte à **7,10 € à compter du 1^{er} janvier 2021**

Tarifs des services municipaux

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs en vigueur sur la commune en 2021, à l'exception du restaurant scolaire précité.

Bons d'achat au profit des aînés – délibérations n°20-87

Suite à la dissolution du CCAS, le conseil municipal reconduit le principe d'attribuer des bons d'achat aux aînés de la commune de 75 ans et plus n'ayant pu participer au Repas des Aînés. Pour 2021, ces bons à utiliser auprès des commerçants locaux, seront de 28 € par bénéficiaire.

Délibérations d'ordre budgétaire – délibérations n°20-88 et 20-89

Le conseil municipal

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget général de la commune, à hauteur de 25% des dépenses réelles d'investissement budgétisées en 2020, avant le vote du budget primitif 2021,
- décide d'effectuer une décision modificative pour pallier à un manque de crédits sur le budget général

Création d'un budget annexe suite à l'acquisition de la boulangerie – délibération n°20-90

Le conseil municipal décide de créer un budget annexe, assujéti à la TVA, suite à l'acquisition de la boulangerie

Fonds d'Aide aux Jeunes - le conseil municipal, à la majorité absolue, ne donne pas suite.

Indemnité de gardiennage de l'église – délibération n°20-91

Le conseil municipal décide de revaloriser cette indemnité, dont le montant est inchangé depuis 2011.

Travaux – état d'avancement

Le conseil municipal prend connaissance des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations (remplacement de la chaudière de l'annexe du Musée école, remplacement de lampes pour l'éclairage public, ...)

Personnel communal

Le conseil municipal prend connaissance du projet des Lignes Directrices de Gestion, et de l'avis favorable du CT . Mme le Maire prendra un arrêté prochainement pour que son application soit effective au 1^{er} janvier 2021.

Action sociale – délibération n°20-92

Le contrat actuellement en vigueur arrivant à échéance le 31/12/2020 et le prestataire mettant fin à son activité « Action sociale », Mme le Maire propose que la commune adhère à un organisme agréé, et indique que cette proposition a reçu un avis favorable du C.T. Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide à la majorité absolue, d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2021.

Assurance statutaire – délibération n°20-93

Mme le Maire rappelle que la commune a donné mandat au Centre de Gestion le 20 janvier dernier pour la procédure de renouvellement du contrat d'assurance statutaire ; le résultat de la consultation fait que l'offre de CNP Assurances avec le courtier SOFAXIS a été retenue. Mme le Maire va signer le contrat d'adhésion ; le conseil municipal à l'unanimité accepte l'adhésion au service d'accompagnement du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2021

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal prend connaissance :

- des comptes rendus des différentes réunions qui se sont déroulées depuis la dernière séance
- de la vacance du logement sis au-dessus de la mairie à compter du 1^{er} janvier 2021.

Séance levée à 23 h25